

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-LAURIER

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de Mont-Laurier, tenue le 23 juin 2025 à 18 h 00, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 300, boulevard Albiny-Paquette à Mont-Laurier.

Sont présents : Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé, Luc Diotte formant quorum sous la présidence du maire Daniel Bourdon.

Sont aussi présents : le directeur général, François Leduc, et la greffière, Stéphanie Lelièvre.

A-25-06-073

OUVERTURE ET CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE

D'ouvrir la présente séance et d'en constater la régularité.

Ont voté en faveur : Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé, Luc Diotte

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

A-25-06-074

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

D'approuver l'ordre du jour tel que rédigé par la greffière.

Ont voté en faveur : Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé, Luc Diotte

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la première période de questions ouverte.

A-25-06-075

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 9 JUIN 2025

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance tenue le 9 juin 2025, au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

D'approuver le procès-verbal de la séance du conseil d'agglomération de Mont-Laurier, tenue le 9 juin 2025.

Ont voté en faveur : Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé, Luc Diotte

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

A-25-06-076

DÉLÉGUER UN REPRÉSENTANT DE L'AGGLOMÉRATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU REGROUPEMENT DES OFFICES MUNICIPAUX MUNICIPAUX D'HABITATION

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 58.1.2 de la *Loi sur la Société d'habitation du Québec* le gouvernement peut, par décret, constituer un office municipal d'habitation issu de la fusion d'offices municipaux existants;

CONSIDÉRANT que l'Agglomération a recommandé favorablement le regroupement des Offices municipaux d'habitation des Laurentides, des Hautes-Laurentides, des Pays-d'en-Haut, de Prévost, de Saint-Hippolyte, de Sainte-Sophie, de Saint-Colomban et de Saint-Jérôme, résolution A 24-06-58;

CONSIDÉRANT que l'Agglomération a nommé madame Claudie Lacelle représentante de l'Agglomération au sein de l'Office municipal d'habitation, résolution A-22-03-18

CONSIDÉRANT que le regroupement est officiel et qu'il y a lieu de nommer un représentant pour ce Conseil d'administration;

EN CONSÉQUENCE, de nommer madame Claudie Lacelle représentante de l'Agglomération de Mont-Laurier au sein du Regroupement des Offices municipaux d'habitation des Laurentides, des Hautes-Laurentides, des Pays-d'en-Haut, de Prévost, de Saint-Hippolyte, de Sainte-Sophie, de Saint-Colomban et de Saint-Jérôme.

Ont voté en faveur : Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé, Luc Diotte

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

A-25-06-077

AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE FINANCEMENT DU TRANSPORT COLLECTIF - 2025-2026 À 2028-2029

CONSIDÉRANT la convention d'aide financière à signer avec le Ministère des Transports et de la Mobilité durable pour le versement d'une aide financière maximale de 14 300 \$ à la Ville de Mont-Laurier au cours des exercices financiers 2025-2026 à 2028-2029 pour le financement du transport collectif;

EN CONSÉQUENCE, d'autoriser la signature d'une entente à intervenir avec le Ministère des Transports et de la Mobilité durable, relativement à une aide financière pour le financement du transport collectif, laquelle est jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

D'autoriser la trésorière à procéder au versement de l'aide financière au Transport adapté et collectif d'Antoine-Labelle lorsque celle-ci sera encaissée.

Ont voté en faveur : Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé, Luc Diotte

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

A-25-06-078

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2024 CONSOLIDÉ ET DU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT POUR LES ÉTATS FINANCIERS DE L'AGGLOMÉRATION DE MONT-LAURIER

CONSIDÉRANT la résolution numéro 23-11-752 adjugeant à Raymond Chabot Grant Thornton, S.E.N.C.R.L., le mandat pour l'audit du rapport financier de l'exercice 2024 de l'Agglomération;

CONSIDÉRANT le rapport financier 2024 consolidé de la Ville, de type municipalité locale avec agglomération, déposé par l'auditeur à la trésorière de la Ville le 23 juin 2025, dans lequel celui-ci fait rapport de sa vérification au conseil, tel que prévu à l'article 108.2 de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE, d'accepter le rapport financier 2024 consolidé de la Ville, de type municipalité locale avec agglomération, pour l'exercice terminé le 31 décembre, tel que déposé par la trésorière à la présente séance.

De transmettre ce rapport au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, conformément à la Loi.

Ont voté en faveur : Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé, Luc Diotte

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

A-25-06-079

TRANSFERT DU SURPLUS NON AFFECTÉ DE L'AGGLOMÉRATION AU SURPLUS AFFECTÉ DU PARC INDUSTRIEL

CONSIDÉRANT l'article 10 de la *Loi sur les immeubles industriels municipaux* prévoyant l'utilisation des produits d'aliénation pour couvrir les dépenses relatives aux engagements contractés;

CONSIDÉRANT les dispositions de terrains du parc industriel léger en 2024, au montant de 11 628,85 \$;

EN CONSÉQUENCE, de transférer la somme de 11 628,85 \$ du surplus non affecté au 31 décembre 2024, au surplus affecté « parc industriel », afin de pourvoir au paiement d'échéances à venir dans le dossier du parc industriel.

Ont voté en faveur : Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé, Luc Diotte

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

A-25-06-080

DÉPART À LA RETRAITE DE MONSIEUR RÉJEAN THOMAS, EMPLOYÉ AU SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE

D'accepter le départ à la retraite de monsieur Réjean Thomas à titre de pompier à temps partiel au Service de la sécurité incendie effective le 15 juillet 2025.

Le conseil municipal remercie monsieur Thomas pour les 27 années de bons et loyaux services qu'il a rendus à la communauté et lui souhaite bonne chance dans ses projets futurs.

Ont voté en faveur : Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé, Luc Diotte

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la deuxième période de questions ouverte.

A-25-06-081

LEVÉE DE LA SÉANCE

Que la séance soit levée.

Ont voté en faveur : Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie
Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé, Luc Diotte

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

Daniel Bourdon, maire

Stéphanie Lelièvre, greffière

Je, Daniel Bourdon, maire de la Ville de Mont-Laurier, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

Daniel Bourdon, maire